

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 MAI 2013

VOLUME 94

NON-PUBLICATION

DANIELLE BERGERON et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ÉRIKA PORTER,
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me ÉRIC VALLIÈRES pour M. Guy Chevrette
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me JEAN LOZEAU pour monsieur Gilles Beaulieu
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche Limitée Groupe Conseil
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me BERNARD PAGEAU pour Corporation Sun Média, Québecor Média et Groupe TVA
Me PAUL ROY pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	3
PRÉLIMINAIRES	4
GILLES CLOUTIER	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE	22

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
61NP-680 : Résolutions de la Ville de Boisbriand, séance du 4 octobre 2005	69

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me ÉRIKA PORTER :

13 Érika Porter pour la Commission.

14 Me ÉLIZABETH FERLAND :

15 Élisabeth Ferland pour la Commission.

16 Me ÉRIC VALLIÈRES :

17 Éric Vallières, cabinet McMillan pour monsieur Guy
18 Chevrette.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

21 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

22 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
23 général du Québec.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général

1 du Québec.

2 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

3 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

4 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

5 Bonjour. Jean-François Longtin et Caroline Isabelle
6 pour Ville de Laval.

7 M. YURI TREMBLAY :

8 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
9 municipalités du Québec.

10 Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Daniel Rochefort pour l'Association de la
12 construction du Québec.

13 Me JEAN LOZEAU :

14 Bonjour. Jean Lozeau, Jolicoeur Lacasse, pour
15 monsieur Gilles Beaulieu.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

18 Me DENIS HOULE :

19 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
20 constructeurs de routes et grands travaux du
21 Québec.

22 Me SIMON LAPLANTE :

23 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
24 constructeurs de routes et grands travaux du
25 Québec.

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Bon matin. Michel Massicotte, Roche Limitée Groupe
3 Conseil.

4 Me GASTON GAUTHIER :

5 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

6 Me FÉLIX RHÉAUME :

7 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
8 Québec.

9 Me GENEVIÈVE GAGNON :

10 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
11 Canada.

12 Me BERNARD PAGEAU :

13 Bonjour. Bernard Pageau pour Corporation Sun Média,
14 Québecor Média et Groupe TVA.

15 Me PAUL ROY :

16 Bonjour. Paul Roy pour le Directeur des poursuites
17 criminelles et pénales.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Alors, simplement pour expliquer un petit peu ce
20 qui va se passer ce matin, Madame la Présidente.
21 Comme vous le savez, nous sommes maintenant en non-
22 publication. Nous allons continuer et terminer la
23 portion non-publication qui concerne plus
24 particulièrement le dossier de Boisbriand et de
25 Fiche, donc c'est le but de l'exercice

1 présentement.

2 Je sais qu'à la fin de mon interrogatoire
3 principal, maître Massicotte, qui représente Roche
4 devant la Commission, aura des questions à poser
5 sur ce dossier-là particulier. Par la suite, nous
6 allons terminer la non-publication et nous allons
7 suspendre le témoin pour pouvoir adresser en
8 publication, en public, les requêtes qui ont été
9 présentées devant la Commission hier. Et ça, à ce
10 moment-là, on pourra réexpliquer là le cheminement
11 de la journée par rapport à ça quand on sera rendu
12 à ce moment-là.

13 C'est simplement qu'on va prendre... on va
14 terminer la portion qu'on a commencé hier et le
15 témoin ne sera naturellement pas libéré, mais on
16 pourra régler la situation et entendre les requêtes
17 en conséquence. Merci beaucoup. Les requêtes et
18 pouvoir poursuivre avec la suite de nos travaux par
19 la suite.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, poursuivez.

22 (9:46:09)

23 Me SONIA LeBEL :

24 Merci.

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES CLOUTIER,
7 Sous le même serment

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1]** Alors, j'aurai peut-être quelques petites
13 questions pour reprendre sur le sujet d'hier,
14 Monsieur Cloutier. Simplement là, on a terminé
15 l'interrogatoire hier après-midi, bon, en ayant...
16 on a eu un petit peu de confusion entre... j'ai eu
17 de la confusion entre Rosaire Sauriol et Rosaire
18 Fontaine, alors...

19 R. Oui, je m'excuse.

20 Q. **[2]** ... non, alors qu'il était clair depuis le
21 début, juste pour reprendre, que Rosaire Sauriol
22 n'a aucune implication dans l'histoire que nous
23 racontons présentement, c'est exact?

24 R. Exact.

25 Q. **[3]** Parfait. Et quand on parle de Rosaire, dans le

1 cadre du dossier de Boisbriand, nous parlons de
2 Rosaire Fontaine.

3 R. Exact.

4 Q. **[4]** O.K. Et pouvez-vous juste nous réexpliquer qui
5 est Rosaire Fontaine exactement?

6 R. Rosaire Fontaine, c'est un ingénieur de la firme
7 BPR Triax qui est spécialisée dans les traitements
8 d'eaux usées, les usines puis aussi le dossier des
9 étangs aérés.

10 Q. **[5]** O.K. Est-ce que BPR Triax était impliquée
11 auprès du financement du maire Poirier?

12 R. Oui.

13 Q. **[6]** O.K. Est-ce que BPR Triax avait également des
14 ententes avec le maire Poirier pour le partage des
15 contrats de la Ville?

16 R. Oui.

17 Q. **[7]** O.K. Et il y avait Genivar également qui était
18 présent à Boisbriand?

19 R. Oui.

20 Q. **[8]** O.K. Est-ce que Genivar, à votre connaissance,
21 participait au financement du maire Poirier?

22 R. Oui.

23 Q. **[9]** O.K. Et est-ce que Genivar avait également une
24 entente de partage des contrats?

25 R. Oui, il y avait une entente. Comme je vous ai

1 expliqué hier, madame St-Jean est élue en novembre
2 deux mille cinq (2005) puis peut-être au début deux
3 mille six (2006), deux mille sept (2007), ça ne
4 s'entendait pas entre les firmes de génie, puis il
5 y a eu une réunion, puis elle a décidé, avec Claude
6 Brière, qui était son homme de confiance avec
7 monsieur Zambito, de « O.K. On donne l'usine à
8 Roche puis BPR Triax puis Genivar, ils ont chacun
9 cinquante pour cent (50 %) environ pour les travaux
10 d'infrastructures dans la Ville de Boisbriand ».

11 Q. **[10]** O.K. Donc, je comprends que vous avez expliqué
12 aussi que Roche, par votre biais à vous, parce que
13 vous travaillez pour le compte de Roche pendant
14 cette période-là, Roche a participé au financement
15 des élections en deux mille un (2001) et en deux
16 mille cinq (2005), je pense.

17 R. Oui, puis d'autres années avant.

18 Q. **[11]** O.K. Quelle a été... Est-ce que vous vous
19 souvenez de la participation de Roche en deux mille
20 un (2001), au niveau du montant?

21 R. En deux mille un (2001), c'était vingt mille
22 (20 000 \$), je crois, et en deux mille cinq (2005),
23 vingt-cinq mille (25 000 \$).

24 Q. **[12]** Vingt-cinq mille (25 000 \$). O.K. Et avant,
25 c'était quelle année?

1 R. Deux mille un (2001) moins quatre, quatre-vingt-
2 dix-sept (97).

3 Q. **[13]** Donc, à l'élection précédente, si je comprends
4 bien.

5 R. Oui, à l'élection précédente.

6 Q. **[14]** O.K. Et en quatre-vingt-dix-sept (97), quelle
7 avait été la contribution de Roche, en termes de
8 financement?

9 R. Je ne m'en souviens plus.

10 Q. **[15]** O.K.

11 R. Je ne peux pas vous dire. Je sais qu'il y a eu un
12 montant, là. Mais je...

13 Q. **[16]** Est-ce que c'est passé par vous également, en
14 quatre-vingt-dix-sept (97)?

15 R. Oui. Oui. Oui.

16 Q. **[17]** O.K. Quatre-vingt-dix-sept (97), deux mille un
17 (2001), deux mille cinq (2005), vous êtes
18 l'intermédiaire entre Roche et le maire Poirier...
19 Mais pas en deux mille cinq (2005), là, mais...

20 R. Oui.

21 Q. **[18]** O.K. Et en deux mille cinq (2005), c'était
22 pour madame Saint-Jean.

23 R. Oui.

24 Q. **[19]** O.K. C'est ce que j'ai compris, parce que son
25 élection a eu lieu en novembre deux mille cinq

1 (2005). C'est exact?

2 R. C'est ça. Monsieur Poirier avait quitté trois,
3 quatre mois avant l'élection de novembre deux mille
4 cinq (2005).

5 Q. **[20]** O.K. Est-ce que les discus... Je comprends
6 qu'il y avait eu, avec le maire Poirier, en quatre-
7 vingt-dix-sept (97) et en deux mille un (2001),
8 cette entente de financement et de retour de
9 contrats, c'est exact?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[21]** Est-ce que cette discussion-là a eu lieu
12 également avec madame Saint-Jean, qui reprenait, si
13 on veut, le flambeau du maire Poirier? Est-ce qu'on
14 a... Est-ce qu'il y a eu une continuité avec la
15 mairesse Saint-Jean?

16 R. Oui, il y a eu une continuité pendant un bout de
17 temps, là, mais pas avec les mêmes acteurs. Jean-
18 Guy Gagnon, elle l'a mis de côté, puis c'était Lino
19 Zambito, Claude Brière puis madame Saint-Jean qui
20 décidaient de tout.

21 Q. **[22]** O.K. Donc, Jean-Guy Gagnon ne faisait plus
22 partie de l'équation à ce moment-là?

23 R. Elle l'avait mis de côté complètement.

24 Q. **[23]** O.K.

25 R. Puis c'est Brière qui a pris... Dans le fond, si on

1 garde le même système, c'est Brière qui a pris sa
2 place.

3 Q. **[24]** Qui aurait joué le rôle que Jean-Guy Gagnon
4 jouait avant.

5 R. Exactement.

6 Q. **[25]** O.K. Et par rapport à Roche, est-ce que ça a
7 eu un impact sur votre entente, sur le partage des
8 contrats? On est dans la période de l'usine à ce
9 moment-là, hein?

10 R. Oui. Moi je me suis retiré aussi, parce que France
11 Michaud a pris, si on peut dire, ma place, avec
12 madame Saint-Jean. Elle s'est liée d'amitié, deux
13 mesdames ensemble, puis à un moment donné je
14 m'apercevais que le retour ne venait pas. De mes
15 actions. Puis là j'ai compris, là. J'ai rentré dans
16 son bureau puis j'ai dit, « Qu'est-ce qui se passe
17 à Boisbriand? Elle dit, laisse-moi le dossier, elle
18 dit, je vais m'arranger avec madame Saint-Jean. »

19 Q. **[26]** O.K. Vous avez parlé un peu, quand on était
20 dans la portion publique, justement, du fait que
21 votre départ de Roche était en partie lié à madame
22 Michaud. C'est exact?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[27]** O.K. Donc, est-ce que ça fait partie d'une
25 suite, d'une série d'événements qui ont mené à

1 votre départ, ça, ou...

2 R. C'en est une, celle-là, puis la route de Tremblant,
3 là, à la minute que les documents étaient tous
4 signés, presque, là, bien, elle voulait prendre...
5 C'est une femme contrôleuse, puis elle voulait tout
6 mener.

7 Q. **[28]** O.K. Puis si on revient à votre départ de
8 Roche à ce moment-là, parce que vous êtes parti au
9 courant de l'année deux mille six (2006)?

10 R. Non. Roche, j'ai quitté Roche, décembre deux mille
11 cinq (2005).

12 Q. **[29]** Ah, décembre deux mille cinq (2005). Je suis
13 désolée. Vous avez...

14 R. Oui. Oui. Oui.

15 Q. **[30]** Vous êtes allé chez Dessau en deux mille six
16 (2006).

17 R. Janvier deux mille six (2006), j'étais rendu chez
18 Dessau.

19 Q. **[31]** Donc, vous avez terminé l'année deux mille
20 cinq (2005) chez Roche?

21 R. Oui.

22 Q. **[32]** Et est-ce qu'à ce moment-là, avez-vous... Est-
23 ce que vous savez si Roche a eu des craintes de
24 perdre, peut-être, Boisbriand, ou de perdre les
25 villes que vous aviez acquises, à ce moment-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[33]** Par rapport à Boisbriand, est-ce qu'il y a eu
3 une action particulière de prise?

4 R. Je crois. Je sais, par exemple, qu'à Blainville,
5 Mario Martel, de Québec, le président, est descendu
6 à Blainville avec France Michaud, puis ils ont
7 rencontré Dominic Cayer. Puis, pour protéger
8 qu'est-ce que moi j'avais fait avant l'élection,
9 que j'avais pris une entente avec Dominic Cayer
10 qu'on était cinquante, cinquante (50-50).

11 Q. **[34]** Qui était...

12 R. Par contre... Pardon?

13 Q. **[35]** Juste peut-être nous expliquer qui était
14 Dominic Cayer par rapport à vous.

15 R. Dominic Cayer, il faisait deux choses. Il était
16 l'organisateur de la campagne de monsieur Cantin,
17 puis il faisait le financement.

18 Q. **[36]** O.K. Et pourquoi on est allé voir Dominic
19 Cayer après votre départ? Pourquoi c'est lui qu'on
20 est allé voir?

21 R. Parce que ça inquiétait la compagnie Roche, surtout
22 les deux personnes qu'on parle. Peut-être que
23 j'aurais pu reprendre avec la nouvelle équipe en
24 deux mille cinq (2005). J'aurais pu reprendre, mais
25 elles ont été rencontrées tout de suite, ces deux

1 personnes-là, pour dire, « Bien, on a investi, puis
2 il y a eu des ententes de prises. On a payé. On ne
3 voudrait pas que Gilles Cloutier se mêle à
4 Blainville. »

5 Q. **[37]** Bien là on est à Blainville. O.K. Mais moi je
6 suis à Boisbriand, Monsieur Cloutier. Par rapport à
7 Boisbriand, quand vous avez quitté Bois... Quand
8 vous avez quitté, parce que je sais que je vous ai
9 demandé est-ce que Roche a craint pour les
10 municipalités que vous aviez...

11 R. Ça a été la même chose à Blainville.

12 Q. **[38]** Donc, ils ont craint à Blainville aussi?

13 R. Oui.

14 Q. **[39]** Et est-ce qu'ils ont craint à Boisbriand
15 également?

16 R. Oui. Oui. La même chose.

17 Q. **[40]** O.K. Alors là, ce n'est plus monsieur...
18 Monsieur Cantin, c'est à Blainville. C'est exact,
19 hein?

20 R. Oui.

21 Q. **[41]** Bon. Donc, je comprends qu'à votre départ,
22 Roche a pris des actions à Blainville pour
23 sécuriser, si on veut, ses acquis, et est-ce qu'il
24 a fait la même... est-ce que Roche a fait la même
25 chose à Boisbriand?

1 R. Oui oui.

2 Q. **[42]** Puis qu'est-ce... Qui on est allé voir à
3 Boisbriand?

4 R. Bien, ils ont été voir madame Saint-Jean.

5 Q. **[43]** O.K. Et qui est allé voir madame Saint-Jean à
6 Boisbriand?

7 R. Bien, c'est sûr, France Michaud y a été, mais je
8 pense... Je ne me rappelle plus si... ou je ne l'ai
9 pas su, si monsieur Martel l'accompagnait, le
10 président.

11 Q. **[44]** O.K.

12 R. Mais à Blainville, je suis au courant, je sais dans
13 quel restaurant qu'ils ont dîné.

14 Q. **[45]** O.K. Dans quel restaurant?

15 R. Le restaurant... Le... Le Saint-Charles, à Sainte-
16 Thérèse.

17 Q. **[46]** O.K.

18 R. À la sortie de l'autoroute.

19 Q. **[47]** Donc, dans le fond, ce que vous nous dites,
20 c'est qu'à votre départ de Roche, en décembre deux
21 mille cinq (2005), là c'était su que vous alliez
22 chez Dessau, j'imagine.

23 R. Oui. Quand j'ai envoyé ma lettre de démission.

24 Q. **[48]** O.K. Et donc, je comprends, c'est que madame
25 Michaud est allée à Blainville rencontrer Dominic

1 Cayer pour s'assurer que Roche allait garder le
2 terrain que vous aviez gagné pour eux?

3 R. Avec Martel.

4 Q. **[49]** Avec Martel, et ça vous êtes certain que
5 monsieur Martel était là?

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[50]** Et vous avez également que madame Michaud est
8 allée rencontrer Sylvie Saint-Jean pour la Ville de
9 Boisbriand pour faire le même genre de démarche et
10 là vous ne savez pas si monsieur Martel était
11 présent ou non?

12 R. Non. Je ne l'ai pas su.

13 Q. **[51]** O.K. Mais vous avez su que madame Michaud est
14 allée voir madame Saint-Jean?

15 R. Oui.

16 Q. **[52]** O.K. Vous l'avez su comment?

17 R. Par des gens de la Ville de Boisbriand.

18 Q. **[53]** O.K.

19 R. Par Michel Lacasse, le directeur général.

20 Q. **[54]** O.K. Et vous avez su comment par rapport à
21 Blainville pour Dominic Cayer?

22 R. L'information qui m'est venue pour cette rencontre-
23 là au dîner je pense qu'elle est venue de..., elle
24 m'est venue par quelqu'un, je ne peux pas vous
25 dire, je ne me souviens plus de la personne.

1 Q. **[55]** O.K. Mais vous avez été informé?

2 R. Ça a été confirmé que monsieur Martel est venu à
3 Blainville, il a accompagné madame Michaud, puis
4 monsieur Cayer.

5 Q. **[56]** O.K.

6 R. Excusez, c'est Dominic Cayer lui-même qui me l'a
7 dit.

8 Q. O.K. Et ça, à ce moment-là, je comprends qu'à
9 Blainville c'est parce qu'il y avait eu un
10 changement de parti, à ce moment-là. O.K. On
11 parlait de l'Action civique de Blainville à?

12 R. Vrai Blainville.

13 Q. **[57]** À Vrai Blainville, parfait. Et c'est pour ça
14 que vous avez mentionné tantôt qu'on craignait
15 compte tenu que c'était un nouveau maire, une
16 nouvelle direction?

17 R. Oui, exactement.

18 Q. **[58]** O.K.

19 R. Ils me craignaient beaucoup.

20 Q. **[59]** Ils avaient peur de quoi?

21 R. Bien ils me craignaient beaucoup, parce qu'il
22 pensait peut-être, parce que j'étais bien ami avec
23 ces gens-là que j'avais peut-être pu prendre des
24 arrangements pour amener ces gens-là chez Dessau.

25 Q. **[60]** O.K.

1 R. Il y avait beaucoup d'inquiétude de leur part.

2 Q. **[61]** O.K. Est-ce qu'ils avaient raison d'avoir des
3 inquiétudes?

4 R. Ça aurait pu arriver que je fasse le tour, mais
5 professionnellement, je suis professionnel, quand
6 voilà un mois, trente (30) jours avant, j'ai donné
7 vingt-cinq mille (25 000 \$) à Cayer pour avoir une
8 part dans Blainville. Je n'étais pas pour lui
9 demander autrement. Mais j'ai dit à la Commission
10 la semaine passée, j'ai fait un déjeuner à Laval
11 avec Cayer puis Rosaire Sauriol. Puis Sauriol était
12 prêt à offrir cinquante mille (50 000 \$) pour
13 essayer de revenir.

14 Q. **[62]** Bon, vous l'avez essayé?

15 R. J'ai été voir Cayer puis Cayer il dit : « Écoute,
16 là, ça fait huit ans que je suis conseiller, puis
17 je ne peux pas me permettre, j'ai critiqué Dessau
18 pendant huit ans, j'étais le seul conseiller de
19 l'opposition puis je n'en voulais pas de Dessau. Je
20 t'aime bien Gilles puis tout ça, mais je ne suis
21 pas capable de faire ça ». J'ai dit : « Je te
22 respecte », j'ai dit : « Moi aussi je suis mal à
23 l'aise avec ça ».

24 Q. **[63]** Vous l'avez essayé, mais vous n'avez pas
25 insisté?

1 R. Non, pas plus, oui.

2 Q. **[64]** O.K. Donc, juste peut-être pour terminer sur
3 Boisbriand. Donc, je comprends que trois firmes de
4 génie-conseil à toutes fins pratiques étaient
5 présentes dans cette époque-là, deux mille un
6 (2001), deux mille (2000) à deux mille cinq (2005)
7 à Boisbriand, Genivar, PBR, Roche?

8 R. Oui.

9 Q. **[65]** Au départ, Roche aurait bien aimé avoir
10 l'usine parce qu'il essayait avec les étangs aérés?

11 R. Oui.

12 Q. **[66]** Mais on a, pas Roche, BPR, pardon, essayait
13 avec les étangs aérés. Donc, mais on est allé vers
14 l'usine de filtration?

15 R. Oui, parce que monsieur Poirier, je lui avais
16 vendu, qu'il était maire dans le temps, je lui
17 avais vendu que tu serais mieux avec l'usine puis
18 tout ça. Il penchait un peu pour l'usine, ça fait
19 que...

20 Q. **[67]** Donc, donc, par le fait même c'est Roche qui a
21 eu?

22 R. Quand le maire parle c'est toujours mieux qu'un
23 directeur général ou un conseiller.

24 Q. **[68]** O.K. Et donc, je comprends que par le fait
25 même Roche a donc eu le contrat de surveillance et

1 de conception de l'usine?

2 R. Oui.

3 Q. **[69]** Et vous nous avez expliqué hier l'influence
4 sur le comité de sélection par Jean-Guy Gagnon,
5 c'est exact?

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[70]** O.K. Et en contrepartie, BPR et Genivar, comme
8 vous l'avez dit tantôt, ont eu cinquante pour cent
9 (50 %), cinquante, cinquante (50-50) de ce qui
10 restait finalement?

11 R. Oui.

12 Q. **[71]** O.K. Bon, concernant le dossier de Boisbriand,
13 ça complète mes questions. Je vais céder la place à
14 maître Massicotte.

15 (09:58:27)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[72]** Je voulais juste vous demander, Monsieur
18 Cloutier, quand vous avez dit tantôt que vous en
19 aviez parlé la semaine passée à la Commission, vous
20 voulez dire la semaine d'avant lors des audiences?

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[73]** O.K. Maître Massicotte.

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE :

24 Q. **[74]** Alors, plaise à la Commission. Alors, bonjour,
25 Monsieur Cloutier?

1 R. Bonjour, Maître Massicotte.

2 Q. **[75]** Alors, Monsieur Cloutier, j'aimerais commencer
3 par ce que vous avez répondu ce matin aux questions
4 de ma collègue concernant les allégations de
5 donations pour fins d'élection. Alors, ce matin
6 vous nous avez dit que vous auriez donné au nom de
7 Roche pour trois élections, à savoir les élections
8 de quatre-vingt-dix-sept (97), de deux mille un
9 (2001) et de deux mille cinq (2005), c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[76]** Bon. Pour quatre-vingt-dix-sept (97), vous
12 auriez donné combien?

13 R. Je ne me souviens pas.

14 Q. **[77]** Vous ne vous souvenez pas?

15 R. J'ai répondu.

16 Q. **[78]** O.K.

17 R. Un montant consi..., pas considérable, mais un bon
18 montant.

19 Q. **[79]** Et vous auriez donné ça?

20 R. C'était gourmand dans cette ville-là.

21 Q. **[80]** Bon. À qui vous auriez donné ça?

22 R. Jean-Guy Gagnon, toujours.

23 Q. **[81]** À Jean-Guy Gagnon. Le Jean-Guy Gagnon dont
24 vous nous avez parlé hier?

25 R. Oui.

1 Q. **[82]** Bon. Et ce montant-là il aurait été donné de
2 quelle façon?

3 R. En argent.

4 Q. **[83]** En argent comptant?

5 R. Oui.

6 Q. **[84]** Bon. Est-ce que ça a été fait devant témoin?

7 R. Non.

8 Q. **[85]** Est-ce que, je comprends que vous m'aviez dit
9 hier, que monsieur Gagnon c'était une personne qui
10 était proche du maire Poirier. C'est exact?

11 R. Deux grands amis.

12 Q. **[86]** Est-ce que vous avez parlé au maire Poirier à
13 quelque moment que ce soit de cette donation que
14 vous aviez faite à monsieur Gagnon?

15 R. En quelle année?

16 Q. **[87]** À n'importe quel moment.

17 R. Je n'avais pas la peine de le dire. Je pense que,
18 entre les deux hommes, ils savaient qu'est-ce
19 qu'ils faisaient.

20 Q. **[88]** Est-ce que je dois interprété votre réponse
21 comme voulant dire « non » vous n'en avez jamais
22 parlé au maire Poirier?

23 R. Non, je n'en ai jamais parlé. Excusez! Je n'ai
24 peut-être pas bien répondu.

25 Q. **[89]** Ça va. Alors, à quelque moment que ce soit

1 entre quatre-vingt-dix-sept (97) et votre départ de
2 Roche en décembre deux mille cinq (2005), jamais
3 n'avez-vous parlé au maire Poirier du fait que vous
4 aviez donné, pour le bénéfice de son parti, un
5 montant en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
6 (1997), c'est exact?

7 R. En mil neuf cent?

8 Q. **[90]** Quatre-vingt-dix-sept (97).

9 R. Oui.

10 Q. **[91]** Vous venez de nous dire ça.

11 R. Je n'en ai pas parlé à monsieur Poirier.

12 Q. **[92]** Bon. D'accord. Passons maintenant à l'année
13 deux mille un (2001). À l'année deux mille un
14 (2001), est-ce que je comprends que vous avez donné
15 également un montant à monsieur Gagnon?

16 R. Oui.

17 Q. **[93]** Vous avez donné un montant de combien?

18 R. Si je me souviens bien, c'est vingt mille piastres
19 (20 000 \$).

20 Q. **[94]** Si vous vous souvenez bien, c'est vingt mille
21 dollars (20 000 \$)?

22 R. Oui.

23 Q. **[95]** Ce montant-là, il a été donné de quelle façon?

24 R. Comptant.

25 Q. **[96]** Comptant encore une fois?

1 R. Oui.

2 Q. **[97]** Et est-ce qu'il y a eu des témoins à cette
3 donation?

4 R. Non plus.

5 Q. **[98]** Est-ce que ce montant de vingt mille dollars
6 (20 000 \$) que vous avez donné en deux mille un
7 (2001), à quelque moment que ce soit, vous en avez
8 parlé à monsieur Poirier à l'effet que vous l'aviez
9 donné à monsieur Gagnon?

10 R. Non.

11 Q. **[99]** D'aucune façon?

12 R. Moi, qu'est-ce que je pensais, que les deux hommes
13 se parlaient puis... C'était deux personnes très
14 près depuis plusieurs années, avant que monsieur
15 Poirier arrive en politique. Ça fait que je savais
16 qu'ils se disaient tout.

17 Q. **[100]** D'accord. Maintenant, vous dites également
18 qu'en deux mille cinq (2005), vous avez donné un
19 montant d'argent. Vous avez parlé de vingt-cinq
20 mille (25 000 \$), si je ne m'abuse? C'est exact?
21 Vous devez répondre.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[101]** Ce vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), vous
24 l'avez donné à qui?

25 R. À Jean-Guy Gagnon.

1 Q. **[102]** À Jean-Guy Gagnon. Et pour le bénéfice de
2 qui?

3 R. L'équipe de Robert Poirier.

4 Q. **[103]** L'équipe de Robert Poirier. Alors, à quel
5 moment avez-vous donné ce montant d'argent?

6 R. L'élection est en novembre deux mille cinq (2005)?

7 Q. **[104]** Oui.

8 R. Je dois avoir donné ça entre mai et octobre.

9 Q. **[105]** Entre mai et octobre. Bon. Pour l'équipe de
10 monsieur Poirier?

11 R. Mais monsieur Poirier n'était plus là depuis trois
12 mois.

13 Q. **[106]** Bon.

14 R. C'est l'équipe St-Jean, mais c'est Gagnon qui
15 faisait le financement de madame St-Jean.

16 Q. **[107]** C'est exactement là où je voulais en venir.
17 Est-il exact de dire que monsieur Poirier, en
18 juillet deux mille cinq (2005), a quitté la mairie?

19 R. Exact.

20 Q. **[108]** Alors, le vingt-cinq mille dollars
21 (25 000 \$), vous l'avez donné à Gagnon?

22 R. Oui.

23 Q. **[109]** Mais vous l'avez donné au profit de l'équipe,
24 de qui que ce soit, de l'équipe?

25 R. Bien, tout le monde savait qu'elle était déjà...

1 madame St-Jean était déjà vice... vice-mairesse,
2 elle remplaçait le maire lors de sa démission de
3 trois mois, pour l'élection. C'est que tout le
4 monde savait que c'est elle qui y allait, puis il
5 n'y avait pas d'opposition. Puis c'était le même
6 organisateur qui faisait son financement à
7 l'élection de madame St-Jean.

8 Q. **[110]** Toujours monsieur Gagnon?

9 R. Oui.

10 Q. **[111]** Est-ce que monsieur Gagnon, que ce soit pour
11 le montant de quatre-vingt-dix-sept (97) de deux
12 mille un (2001) ou deux mille cinq (2005), vous a
13 donné quelque reçu que ce soit?

14 R. Aucun reçu.

15 Q. **[112]** Monsieur Gagnon, si je ne m'abuse, il est
16 décédé, n'est-ce pas?

17 R. Maintenant oui.

18 Q. **[113]** Il est décédé. Bon. Maintenant, est-ce que
19 vous avez déjà avisé madame St-Jean du fait que
20 vous aviez donné un montant de vingt-cinq mille
21 dollars (25 000 \$) en deux mille cinq (2005) pour
22 son équipe?

23 R. Je ne me souviens pas d'avoir dit à madame Sylvie
24 St-Jean que j'ai transmis vingt-cinq mille
25 (25 000 \$) à Jean-Guy Gagnon. Mais de la façon que

1 c'était arrangé, là, BPR, moi, puis on était
2 toujours au comité, les deux firmes de génie-
3 conseil durant la période électorale de deux mille
4 cinq (2005), c'est sûr que madame St-Jean, n'est
5 pas folle, elle doit savoir que c'est nous autres
6 qui ont payé. Mais, moi, je ne lui ai pas dit.

7 Q. **[114]** Vous ne lui avez pas dit. Bon. Maintenant,
8 hier, lors de votre témoignage, vous avez mentionné
9 que vous aviez donné, vous vous étiez entendu, dis-
10 je, pour donner un montant de cent mille dollars
11 (100 000 \$) à monsieur Poirier. Vous vous rappelez
12 de ça hier?

13 R. Pas à monsieur Poirier.

14 Q. **[115]** À qui?

15 R. Pardon?

16 Q. **[116]** À qui?

17 R. À Jean-Guy Gagnon.

18 Q. **[117]** À Jean-Guy Gagnon. Et est-ce que c'était pour
19 le bénéfice de monsieur Poirier?

20 R. Bien, je ne le sais pas, là, s'ils ont une entente
21 eux autres. Mais, moi, le gars clé, c'était Jean-
22 Guy Gagnon, parce que Jean-Guy Gagnon était sur le
23 comité de sélection.

24 Q. **[118]** Moi, ce que j'essaie de savoir avec vous, là,
25 c'est que je comprends que vous avez donné des

1 sommes d'argent, selon votre témoignage toujours,
2 en rapport avec des élections. Maintenant, est-ce
3 que j'ai compris que vous aviez donné des sommes
4 d'argent également pour favoriser l'obtention par
5 Roche limitée du contrat de l'usine d'épuration?

6 R. Exact.

7 Q. **[119]** Alors, ce montant-là, est-ce que c'est inclus
8 dans les montants dont vous venez de nous parler ou
9 si c'est à part?

10 R. Le montant du cent mille (100 000)?

11 Q. **[120]** Oui.

12 R. Il est à part des trois autres montants pour les
13 trois années d'élection.

14 Q. **[121]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que,
15 d'une part, vous auriez donné un montant dont vous
16 ne vous rappelez pas le dénominateur en quatre-
17 vingt-dix-sept (97), un montant de vingt mille
18 (20 000 \$) en deux mille un (2001) et un montant de
19 vingt-cinq mille (25 000 \$) en deux mille cinq
20 (2005), ça, c'est uniquement pour favoriser, selon
21 votre expression, monsieur Poirier ou les membres
22 de son équipe, c'est exact?

23 R. C'était pour l'élection.

24 Q. **[122]** Oui. Et d'autre part, vous auriez donné un
25 montant de cent mille dollars (100 000 \$), c'est-à-

1 dire, ce n'est pas vrai, vous vous seriez
2 entendu...

3 R. Entendu.

4 Q. **[123]** ... pour donner un montant de cent mille
5 dollars (100 000 \$)...

6 R. C'est mieux comme ça.

7 Q. **[124]** ... pour l'obtention de l'usine d'épuration?

8 R. Oui.

9 Q. **[125]** C'est exact?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[126]** Dans votre témoignage d'hier, vous avez dit
12 que vous auriez donné, sur ce montant de cent mille
13 dollars (100 000 \$), une première tranche de vingt-
14 cinq mille dollars (25 000 \$)? Vous devez répondre.

15 R. Pardon?

16 Q. **[127]** Vous devez répondre.

17 R. Oui.

18 Q. **[128]** Vous opinez de la tête, là, mais il faut
19 répondre.

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[129]** O.K. Alors, ce montant de vingt-cinq mille
22 dollars (25 000 \$), vous l'auriez donné à qui?

23 R. Jean-Guy Gagnon.

24 Q. **[130]** À Jean-Guy Gagnon, encore une fois. Est-ce

1 que c'est un montant que vous auriez donné en
2 espèces?

3 R. « Yes ». Oui.

4 Q. **[131]** Bon. Et ces montants-là, est-ce que vous avez
5 eu un reçu pour le montant?

6 R. Non plus.

7 Q. **[132]** Bon. Alors, pour le bénéfice de ma consœur,
8 et j'explique aux membres de la Commission, que,
9 ainsi que nous l'avions fait précédemment, il y a
10 une entente à l'effet que les déclarations qui ont
11 été faites par monsieur Cloutier dans un autre
12 cadre ne sont pas déposées devant la Commission.
13 Mais ma collègue est au courant que je vais y
14 référer.

15 (10:07:38)

16 Me SONIA LeBEL :

17 Simplement pour que ça soit clair, ce sont des
18 déclarations qui sont faites dans le cadre du
19 dossier de Marteau. Alors, c'est des déclarations
20 que mon collègue a obtenues lors de la divulgation,
21 parce qu'il représente madame Michaud. Donc, ce
22 n'est pas des déclarations qui ont été véhiculées
23 par le biais de la Commission.

24

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends, parce que Maître Massicotte, vous
3 représentez madame Michaud dans son...

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 C'est exact.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... dans son dossier au criminel?

8 Me MICHEL MASSICOTTE :

9 C'est-à-dire, dans les accusations qui ont été...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Qui sont portées contre elle?

12 Me MICHEL MASSICOTTE :

13 ... portées dans ce qu'il est convenu d'appeler le
14 dossier de Boisbriand.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Et cette divulgation-là lui ayant été faite par le
19 DPCP.

20 Me MICHEL MASSICOTTE :

21 Alors, ayant réglé cette question, aucune manoeuvre
22 dolosive.

23 Q. **[133]** Alors, Monsieur Cloutier, je voudrais vous
24 lire ce que vous dites. Et j'amène ma collègue à la
25 page 3 de 6, dernière ligne au bas de la page :

1 Q. Avez-vous donné des cadeaux à
2 Robert Poirier?

3 Écoutez bien la réponse, qui vient de vous :

4 R. J'ai donné de l'argent à Jean-Guy
5 Gagnon pour financer la campagne de
6 Robert Poirier. Je lui ai donné
7 30 000 \$. Gagnon et Poirier étaient
8 très gourmands et demandaient envers
9 moi, ils demandaient toujours les
10 meilleurs billets de spectacles, en
11 demandant beaucoup trop à mon avis. En
12 donnant cet argent...

13 On réfère au trente mille dollars (30 000 \$).

14 ... je m'assurait que Roche obtenait
15 le contrat de l'usine.

16 Est-ce que, d'abord, vous vous rappelez avoir
17 répondu ça aux questions qui vous étaient posées?

18 R. Oui, mais je peux-tu savoir à quelle date, ça?

19 Q. **[134]** Alors, il s'agit du vingt-quatre (24) février
20 deux mille dix (2010).

21 R. Ça c'est au début, quand que Marteau est venu me
22 questionner concernant Boisbriand, l'usine, le
23 dossier de l'usine. J'ai déclaré le vingt-cinq
24 mille (25 000 \$).

1 Q. **[135]** Mais là, vous dites ceci, vous parlez de
2 donation électorale, et vous dites que
3 simultanément, en plus de faire la donation
4 électorale, cet argent va servir pour obtenir
5 l'obtention de l'usine.

6 R. Oui.

7 Q. **[136]** Alors là, on est loin, on est très loin,
8 même, d'un montant de cent mille (100 000 \$) plus
9 vingt (20), vingt-cinq (25), et un montant
10 indéterminé, là?

11 R. Mais je n'ai pas dit que le cent mille
12 (100 000 \$)... Je ne sais pas, il y en a plusieurs
13 qui ne comprennent pas, ou c'est moi qui ne
14 comprend pas, là, mais il y a des dossiers que, il
15 se fait des actions pendant peut-être un an, deux
16 ans, trois ans. L'usine, là, ça n'a pas été... ça
17 ne s'est pas fait dans trois mois, là. Roche n'a
18 pas eu le mandat dans trois mois. Roche a eu le
19 mandat dans plusieurs mois. Puis quand j'ai donné,
20 quand que j'ai pris une entente, c'est peut-être
21 deux, trois semaines avant le comité de la grille.

22 Q. **[137]** Vous avez pris une entente deux, trois
23 semaines avant le comité de la grille?

24 R. Peut-être un mois, je ne le sais pas, là.

1 Q. **[138]** O.K. Et c'était une entente pour quoi? Pour
2 cent mille (100 000 \$)?

3 R. Pour cent mille (100 000 \$), oui.

4 Q. **[139]** Ça c'est ce que vous avez dit ici, mais vous
5 reconnaissez que vous ne dites pas la même chose le
6 vingt-quatre (24) février deux mille dix (2010),
7 c'est exact?

8 R. Bien là, je dis que... j'ai peut-être marqué pour
9 l'usine.

10 Q. **[140]** Oui?

11 R. Mais le vingt-quatre (24) février... c'est vingt-
12 cinq (25 000 \$) ou trente mille (30 000 \$), je ne
13 me souviens plus.

14 Q. **[141]** Vous ne vous souvenez plus?

15 R. Mais c'est pour la même chose, ça c'était de
16 l'argent qui est donné pour l'usine, là.

17 Q. **[142]** O.K. Alors, peu importe le montant...

18 R. Ils nous demandaient de l'argent régulièrement.

19 Q. **[143]** D'accord.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[144]** Est-ce que c'était...

22 R. Des fois, c'était dix mille (10 000 \$), cinq mille
23 (5 000 \$), puis...

1 Q. **[145]** Ce que maître Massicotte voudrait savoir,
2 c'est : est-ce que c'était un premier versement ou
3 c'était la somme totale?

4 R. Non, ça c'est... Le vingt-cinq mille (25 000 \$), il
5 n'a pas été donné en deux mille dix (2010). Il a
6 été donné plus tard, là, quand on a su qu'on avait
7 le... qu'on était sortis gagnants de la grille.

8 Q. **[146]** D'accord, mais la déclaration qui a été
9 faite, si je comprends bien ce que vous avez dit,
10 Maître Massicotte, votre déclaration concernant
11 l'usine, et il semblerait que c'est un montant qui
12 est donné à la fois pour les élections et l'usine,
13 de trente mille dollars (30 000 \$), puis cette
14 déclaration-là a été faite en deux mille dix
15 (2010), selon ce que vous venez de dire, Maître
16 Massicotte?

17 Me MICHEL MASSICOTTE :

18 C'est exact, Madame, le vingt-quatre (24) février
19 deux mille dix (2010).

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[147]** Donc, au moment où vous faites la
22 déclaration, en février deux mille dix (2010), vous
23 dites que le trente mille (30 000 \$) est donné...
24 est-ce que vous pourriez relire, Maître Massicotte?

1 Parce que je ne veux pas...

2 Me MICHEL MASSICOTTE :

3 Oui, je vais le relire, Madame.

4 **Q. [148]** R. J'ai donné de l'argent à Jean-Guy
5 Gagnon pour financer la campagne de
6 Robert Poirier. Je lui ai donné
7 30 000 \$. Gagnon et Poirier étaient
8 très gourmands et demandant envers
9 moi. Ils demandaient toujours les
10 meilleurs billets de spectacle en
11 demandant beaucoup trop, à mon avis.
12 En donnant cet argent, je m'assurais
13 que Roche obtenait le contrat de
14 l'usine.

15 R. Mais ce n'est pas un acompte au contrat. C'est
16 un... C'est de l'argent qu'ils avaient besoin pour
17 toutes sortes d'affaires dans Boisbriand. J'ai
18 donné un montant d'argent. Puis ça, bien, ça
19 comprenait... Bien, je faisais ça au lieu de le
20 laisser faire par BPR Triax, bien, ça permettait de
21 gagner des points envers Poirier et Gagnon pour...
22 Le gros morceau, c'était l'usine. Ça fait que s'ils
23 m'auraient demandé quarante (40), j'aurais donné
24 quarante (40) aussi, je pense, dans ce temps-là. En
25 octobre. Mais tout est toujours... tout était

1 toujours pour l'usine. Mais, quand j'ai signé ce
2 document-là, il n'y avait pas de cent mille
3 (100 000) à parler, là.

4 Q. **[149]** C'est ça.

5 R. On parlait toujours de l'usine. L'usine a été
6 discutée pendant sept ans.

7 Q. **[150]** Alors, c'est ça qu'on dit, là. En deux mille
8 dix (2010), alors qu'on peut prendre pour acquis
9 que votre mémoire des événements était plus
10 fraîche, hein - ça fait trois ans - vous mentionnez
11 un montant de trois mille... de trente mille
12 dollars (30 000 \$), dis-je, en contrepartie de
13 l'obtention du contrat de l'usine, alors qu'hier
14 vous avez mentionné un montant de cent mille
15 dollars (100 000 \$). C'est exact?

16 R. Bien, je viens de l'expliquer.

17 Q. **[151]** D'accord.

18 R. Trente mille (30 000), c'est des besoins qu'ils
19 avaient, financièrement. Que ça soit... Puis
20 c'était... C'était dans un cheminement de l'usine.
21 Moi j'ai dit, « Je vais vous l'avancer, le trente
22 mille (30 000 \$). » S'ils ont besoin de trente
23 mille (30 000 \$), bien, c'est trente mille
24 (30 000 \$) de... Ce n'était pas un acompte,
25 (inaudible) n'était pas prise. C'est un acompte que

1 je donnais pour toutes sortes de choses. La Maison
2 des jeunes, ou, je ne sais pas quoi.

3 Q. **[152]** D'accord. Alors la Commission appréciera.
4 (10:14:19)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[153]** Donc, est-ce que je comprends... Je voudrais
7 comprendre comme il faut. Est-ce que je comprends
8 que dans votre tête à vous, vous saviez que l'usine
9 était en filigrane, et vous vouliez vous assurer,
10 en donnant, que Roche ait l'usine, mais vous n'en
11 avez jamais parlé comme tel aux élus? Ou à monsieur
12 Poirier?

13 R. Non, j'en... Bien, oui, Poirier, je dois en avoir
14 parlé, parce que...

15 Q. **[154]** Quand?

16 R. Bien, à peu près dans les dates, là... Ça c'est
17 arrivé avant... Ça, j'ai signé ça quand Marteau est
18 venu chez nous, mais... C'est arrivé en deux mille
19 cinq (2005). Je veux dire, peut-être deux mille
20 quatre (2004), deux mille cinq (2005), deux mille
21 quatre (2004), je ne le sais pas. Monsieur Poirier
22 est parti en deux mille cinq (2005). Ça fait que,
23 Gagnon était là. J'ai réglé ça avec Gagnon. Mais
24 comme je vous disais tantôt, Gagnon disait tout à
25 Poirier. Puis Poirier disait tout à Gagnon. Ça fait

1 que... J'ai accepté de donner trente mille piastres
2 (30 000 \$) pour un besoin qu'il y avait à la Ville.

3 Me MICHEL MASSICOTTE :

4 Q. **[155]** Maintenant, Monsieur Cloutier, le maire, à
5 l'époque, c'est monsieur Poirier, n'est-ce pas?

6 R. À l'époque...

7 Q. **[156]** À l'époque, là, où la question de l'usine se
8 dessine. Où on s'en vient vers l'usine.

9 R. Bien... Bien oui.

10 Q. **[157]** Hein? Alors, ce que vous nous avez dit
11 également, c'est que jamais vous n'avez parlé
12 d'argent avec monsieur Poirier. Jamais vous n'avez
13 dit à Poirier, genre, « Hey, écoute, on va-tu
14 l'avoir, l'usine? J'ai donné de l'argent à ton
15 organisateur, Gagnon. » Jamais vous n'avez parlé de
16 cela. C'est exact?

17 R. Ça, dans ma profession, puis dans toutes les villes
18 où j'ai travaillé, je ne discutais pas d'argent
19 cash ou comptant avec des maires. Si le maire
20 voulait le savoir, il y a quelques villes que j'ai
21 dit, « Oui, il vient dix mille (10 000 \$) de telle
22 place, puis il vient trente mille (30 000 \$) d'une
23 autre place. » Mais Poirier, moi là, là, je ne lui
24 parlais jamais d'un sou. Puis il me disait
25 toujours, Poirier, sa réponse, « Arrange-toi avec

1 Gagnon. »

2 Q. **[158]** D'accord. Si on parle de la question de
3 l'usine d'épuration, est-ce que j'ai bien compris
4 de votre part que vous en avez parlé à Gagnon,
5 qu'une des raisons pour laquelle, selon vous, vous
6 donniez de l'argent, c'était pour obtenir l'usine
7 d'épuration. C'est exact?

8 R. Bien, c'est sûr.

9 Q. **[159]** Et ça, Monsieur, d'après vous, c'est en
10 quelle année que vous commencez à lui parler de ça?

11 R. Comme je vous dis, c'est... Je ne peux pas vous
12 dire en quelle année. Ça a duré, ça, l'histoire de
13 l'usine, je me suis attaché après, puis il y a
14 d'autres qui déposaient des analyses, d'autres, des
15 concurrents, qu'ils voulaient avoir des étangs
16 aérés. Puis nous autres on se battait pour que ça
17 soit une usine. Parce qu'on est plus spécialisé
18 dans les usines. On fait des étangs aérés...

19 Q. **[160]** On va revenir à ça, si vous permettez. Moi je
20 veux juste savoir à partir de quelle année vous
21 auriez parlé à monsieur Gagnon d'échange d'argent
22 en considération d'appui à Roche pour l'obtention
23 de l'usine. C'est juste ça. Je veux savoir une
24 date. Une année.

25 R. C'est vague, là. Je ne peux pas vous dire quelle

1 année, là.

2 Q. **[161]** Est-ce qu'on parle de deux mille (2000), est-
3 ce qu'on parle de quatre-vingt-dix-sept (97), est-
4 ce qu'on parle...

5 R. Pas... Pas, non. Pas en quatre-vingt-dix-sept (97),
6 puis...

7 Q. **[162]** Bon. Il y a eu des élections en deux mille un
8 (2001), hein?

9 R. Oui.

10 Q. **[163]** Est-ce que vous en avez parlé à cette
11 occasion-là?

12 R. Je ne pense pas.

13 Q. **[164]** Vous ne pensez pas. Alors, vous ne savez pas
14 à partir de quand.

15 R. Je ne sais pas en quelle année, là...

16 Q. **[165]** D'accord.

17 R. ... puis en quel mois qu'on a discuté de...

18 Q. **[166]** Parfait. Alors, parlons-en de la question de
19 l'usine. Est-il exact de dire, Monsieur Cloutier,
20 que dans un premier temps, il y a eu un contrat de
21 gré à gré qui a été donné par la Ville de
22 Boisbriand à la compagnie de Roche... à la
23 compagnie Roche, dis-je, pour une étude de
24 faisabilité concernant l'usine?

25 R. Oui. Il y a eu quelques... Il y a eu quelques

1 mandats qui ont été donnés suivant la loi, là.

2 Q. **[167]** Bon. Ça vous vous rappelez de ça, n'est-ce
3 pas?

4 R. Bien, j'en ai eu connaissance, je me rappelle de
5 ça.

6 Q. **[168]** O.K. Alors, je vous suggère qu'un premier
7 mandat a été donné en deux mille quatre (2004) pour
8 faire une étude de faisabilité. Êtes-vous d'accord
9 avec mon assertion?

10 R. Mais c'est moi qui ai été cherché ce mandat-là.

11 Q. **[169]** C'est vous qui êtes allé chercher le mandat,
12 ça c'est votre prétention. Maintenant je vous
13 soumets que c'est un monsieur Lapointe qui est un
14 directeur de l'ingénierie à la Ville de Boisbriand
15 qui aurait donné le mandat à la compagnie Roche
16 pour cette étude de faisabilité. Est-ce que vous
17 acceptez ma suggestion?

18 R. Non.

19 Q. **[170]** Vous ne l'acceptez pas. O.K. Alors, puisque
20 vous dites non, qu'en est-il?

21 R. Bien si monsieur Lapointe qui était le directeur du
22 génie a donné un contrat de vingt mille (20 000 \$)
23 ou de vingt-cinq mille (25 000 \$) en bas de la Loi
24 ou avec deux invitations, d'après la Loi 106, cent
25 mille (100 000 \$). Ça doit être que monsieur le

1 directeur général qui est son patron, Michel
2 Lacasse, il avait eu un ordre de donner à Roche un
3 contrat de gré à gré en bas de vingt-cinq mille
4 (25 000 \$) pour faire une analyse sur les usines.

5 Q. **[171]** O.K. Alors, je veux bien être sûr que je
6 comprends votre réponse. Vous prétendez que cette
7 étude de faisabilité aurait été donnée à Roche par
8 monsieur Lapointe sur un ordre donné par le patron
9 de monsieur Lapointe qui était monsieur Lacasse.
10 Est-ce que c'est ce que vous nous dites
11 aujourd'hui?

12 R. Oui.

13 Q. **[172]** Monsieur Lacasse étant le directeur général,
14 c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[173]** C'est votre prétention?

17 R. Ça venait, c'était un mandat qui venait politique,
18 qui a été transmis dans la boîte qu'on appelle, au
19 DG puis ensuite au directeur général.

20 Q. **[174]** D'accord. Maintenant ce mandat-là il est
21 exact de dire que c'était un mandat qui était en
22 bas de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$)?

23 R. Je ne me souviens pas du montant.

24 Q. **[175]** Vous ne vous souvenez pas. Est-ce que vous
25 vous rappelez si c'est un mandat qui répondait à

1 toutes les caractéristiques légales dans le sens?

2 R. Bien c'était un début, on commençait...

3 Q. **[176]** D'accord.

4 R. ... ils avaient besoin d'avoir des analyses.

5 Q. **[177]** Bon. Est-ce que vous connaissez vous la
6 notion de connaissance du milieu, est-ce que vous
7 savez c'est quoi la connaissance du milieu?

8 R. La connaissance du milieu d'une usine?

9 Q. **[178]** Oui?

10 R. Non, je ne suis pas familier avec ça.

11 Q. **[179]** O.K. Alors, suite à cette étude de
12 faisabilité, est-il exact de dire qu'il y a eu des
13 conclusions qui ont été tirées de cette étude-là?

14 R. C'est possible.

15 Q. **[180]** Bon. Est-ce que vous savez ça a été quoi les
16 conclusions?

17 R. Je ne me souviens pas.

18 Q. **[181]** Vous ne vous en souvenez pas. D'accord.
19 Alors, on n'ira pas plus loin. Est-il exact de dire
20 que suite à ça il y a eu la formation d'un comité
21 de sélection?

22 R. Oui.

23 Q. **[182]** Bon. Le comité de sélection est-ce que, vous
24 avez dit hier, il était contrôlé par monsieur
25 Gagnon, c'est bien ce que vous avez dit hier?

1 R. Jean-Guy Gagnon m'avait assuré de ne pas
2 m'inquiéter, suite à notre entente, de ne pas
3 m'inquiéter que je vais être sur le comité, on va
4 s'arranger pour que ça aille à Roche.

5 Q. [183] O.K. Alors, est-ce que...

6 R. Comment est-ce qu'il s'est pris, je ne le sais pas.

7 Q. [184] Bon. Alors, est-ce que vous savez si
8 effectivement monsieur Gagnon a fait partie du
9 comité?

10 R. Oui.

11 Q. [185] Oui, vous le savez ou oui, il a fait partie
12 du comité?

13 R. Bien il m'a dit qu'il faisait partie du comité.

14 Q. [186] Il vous a dit qu'il faisait partie du comité.
15 Outre monsieur Gagnon savez-vous qui faisait partie
16 du comité?

17 R. J'ai su des noms, mais je veux dire, il y avait des
18 gens d'affaires de Boisbriand.

19 Q. [187] Alors, il y avait des gens d'affaires de
20 Boisbriand, combien des gens d'affaires?

21 R. Des gens d'affaires ou des gens qui étaient près de
22 monsieur Poirier.

23 Q. [188] O.K. Alors, « des », c'est combien ça?

24 R. Bien il y en avait deux je pense.

25 Q. [189] Deux gens d'affaires et/ou?

1 R. Peut-être pas des gens d'affaires, des gens de la
2 collectivité, là.

3 Q. **[190]** De la collectivité?

4 R. Des gens qui contestaient à l'hôtel de ville et
5 puis...

6 Q. **[191]** O.K. Alors...

7 R. ... ils ont essayé de trouver des gens neutres pour
8 aller...

9 Q. **[192]** O.K. Alors, monsieur Gagnon, des gens
10 d'affaires de la collectivité, « des » étant deux
11 ou plus, c'est exact?

12 R. Je ne peux pas vous dire.

13 Q. **[193]** O.K.

14 R. Je pense qu'il y en a eu deux.

15 Q. **[194]** Est-ce que vous savez?

16 R. Tu sais en dehors des gens de l'hôtel de ville.

17 Q. **[195]** Bon. Des gens de l'hôtel de ville. Alors,
18 vous avez parlé de monsieur Gagnon qui n'était pas
19 une personne de l'hôtel de ville, n'est-ce pas?

20 R. Non.

21 Q. **[196]** Alors, qui de l'hôtel de ville faisait partie
22 du comité?

23 R. Je ne me souviens pas.

24 Q. **[197]** Vous avez parlé hier de monsieur Lacasse?

25 R. Bien j'ai dit que monsieur Lacasse devrait être sur

1 le comité. Je n'ai pas dit que c'est monsieur
2 Lacasse. Si vous remarquez bien mes notes, je
3 n'étais pas sûr.

4 Q. **[198]** Alors, vous ne le savez pas si monsieur
5 Lacasse faisait partie du comité?

6 R. Il devrait être dessus.

7 Q. **[199]** O.K.

8 R. C'est le DG de la Ville. D'habitude le DG de la
9 Ville est sur ces comités-là.

10 Q. **[200]** Bon.

11 R. Mais je ne le sais pas. Jean-Guy Gagnon il m'a dit
12 une chose : « Laisse-moi faire avec ça », puis il
13 ne m'a pas nommé les noms de personne.

14 Q. **[201]** Alors, j'aimerais peut-être attirer
15 l'attention sur un document dont j'ai demandé,
16 Madame, qu'il soit préparé pour être ensuite
17 déposé. Je pense qu'il s'en vient. Alors, voilà.
18 Alors, je vous montre un document, Monsieur
19 Cloutier, peut-être demander, oui, juste à cet
20 endroit-là. Alors, pour le bénéfice de la
21 Commission et de mes collègues, il s'agit d'une
22 résolution de la Ville de Boisbriand. Alors, dans
23 un premier temps, il est exact de dire qu'on a une
24 résolution ici, Monsieur, qui est datée du quatre
25 (4) octobre deux mille cinq (2005)?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[202]** Je vous amène maintenant à l'avant-dernière
3 page du document, alors, c'est celle, Madame, qui
4 est marquée 027 ou page 27 en bas. Alors, pour le
5 bénéfice de la Commission, nous avons sauté par-
6 dessus d'autres résolutions qui ne sont pas
7 pertinentes. Alors, nous arrivons maintenant à
8 procès-verbaux proposée par madame Marlene Cordato
9 appuyée par monsieur Gilles Sauriol. Parenthèse,
10 connaissez-vous Marlene Cordato?

11 R. Oui.

12 Q. **[203]** Qui est-elle?

13 R. Elle était conseillère municipale, d'après la date
14 que j'ai vue en haut.

15 Q. **[204]** Est-ce que c'est une personne qui était dans
16 le même parti politique que monsieur Poirier et/ou
17 madame St-Jean?

18 R. Je ne crois pas.

19 Q. **[205]** Est-il exact de dire que, non seulement elle
20 n'était pas dans le même parti, mais elle était
21 dans le parti d'opposition?

22 R. Je pense qu'elle était dans le parti d'opposition.
23 Elle s'est présentée à la mairie contre madame
24 St-Jean.

25 Q. **[206]** Alors, je lis :

1 les services professionnels
2 d'ingénierie pour les préparations des
3 plans et devis, la surveillance des
4 travaux pour l'agrandissement de
5 l'usine d'épuration.

6 Alors, est-ce que vous savez ce qu'est la grille de
7 pondération?

8 R. Si j'ai le résultat de ça?

9 Q. **[209]** Non. Est-ce que vous savez qu'est-ce que
10 c'est que la grille?

11 R. Bien oui, je sais qu'est-ce que c'est une grille.

12 Q. **[210]** Alors, est-ce que je dois comprendre qu'il
13 s'agit de la grille dont on s'est servi pour
14 décider laquelle des firmes serait choisie pour
15 faire les travaux d'ingénierie, c'est exact?

16 R. Non, je ne sais pas.

17 Q. **[211]** Vous ne savez pas?

18 R. Il n'y a pas rien qu'une sorte de grille. Il y a
19 plusieurs sortes de grilles.

20 Q. **[212]** Mais allons-y dans le contexte, Monsieur
21 Cloutier. Je vais vous demander de vous concentrer
22 un peu. Alors, la question que je vous pose par
23 rapport à cet attendu : N'est-il pas exact de dire
24 que cette grille a été adoptée par résolution? Si
25 vous lisez, là.

1 R. Vous la voyez quelle la résolution?

2 Q. **[213]** « Attendu », là, l'avant-dernier attendu de
3 la page.

4 R. Au milieu de la page?

5 Q. **[214]** Oui. Le seize (16) septembre, qui approuvait
6 la grille de pondération des critères d'évaluation
7 de l'appel d'offres. Ma question c'est : N'est-il
8 pas exact de dire que ça a été adopté par
9 résolution, tel que c'est indiqué là?

10 R. Oui, ça a été adopté par résolution, c'est sûr.

11 Q. **[215]** Maintenant, le dernier attendu de la page, et
12 je vous le lis :

13 ATTENDU la résolution 2005-05-254
14 adoptée le trois (3) mai deux mille
15 cinq (2005) qui nommait la composition
16 du comité permanent de sélection
17 devant procéder à l'examen des
18 soumissions assujetties au système de
19 pondération à deux enveloppes pour les
20 appels d'offres pour services
21 professionnels d'ingénierie pour les
22 contrats d'une valeur excédant la
23 somme de cent mille dollars
24 (100 000 \$).

25 Bon. Alors, n'est-il pas exact de dire que,

1 également, pour la soumission, c'est par résolution
2 que le comité a été nommé?

3 R. Bien, ça le dit, là.

4 Q. **[216]** C'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. **[217]** Maintenant, et on dit ceci « l'examen des
7 soumissions assujetties au système de pondération à
8 deux enveloppes pour les appels d'offres ».

9 Monsieur Cloutier, le système de pondération à deux
10 enveloppes, est-il exact de dire que ça comprend
11 une enveloppe monétaire et une enveloppe au niveau
12 de critères de compétence?

13 R. Exact.

14 Q. **[218]** Donc, pour l'obtention de ce contrat
15 d'ingénierie, ce n'était pas uniquement la question
16 du plus bas soumissionnaire, c'est exact, il
17 rentrait en ligne de compte la question de la
18 compétence, c'est exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[219]** Est-ce que vous savez également si la
21 connaissance du milieu était un critère qui devait
22 être apprécié?

23 R. Je ne le sais pas, je ne l'ai pas vu.

24 Q. **[220]** Vous ne le savez pas. D'accord.

25 R. Je ne l'ai pas vue la grille.

1 Q. **[221]** Et je comprends que, si vous allez à la page
2 suivante, que c'est en date du quatre (4) octobre
3 deux mille cinq (2005) que le contrat, pour les
4 services professionnels d'ingénierie, a été accordé
5 à la firme Roche, c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[222]** Il est exact de dire également que ce que
8 l'on voit d'intéressant dans ce dossier-là, c'est
9 qu'il y avait deux firmes, à savoir la firme BPR-
10 Triax et la firme Roche limitée groupe-conseil...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[223]** ... qui étaient en appel d'offres concernant
13 ce contrat d'ingénierie, c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[224]** Revenons pour quelques instants, si vous le
16 voulez bien, sur cette question des étangs aérés.

17 R. Oui.

18 Q. **[225]** Je sais que ça peut paraître, on peut
19 paraître être loin du sujet de la Commission, mais
20 je pense que ça vaut la peine d'en parler quelques
21 instants. Est-il exact de dire, Monsieur Cloutier,
22 qu'il est à votre connaissance que la compagnie
23 BPR-Triax défendait ce projet d'étangs aérés alors
24 que Roche limitée défendait plutôt la construction,
25 à l'intérieur d'une usine déjà existante, de

1 nouvelles entités?

2 R. Pendant des années, il y avait des discussions qui
3 se faisaient par BPR-Triax pour des étangs aérés
4 avec le maire puis d'autres gens de la Ville.

5 Q. **[226]** Et est-il exact de dire que cette question
6 des étangs aérés, ce que ça impliquait, c'était que
7 l'on doive procéder en expropriant de vastes
8 terrains, c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[227]** Et qu'il y avait un, d'abord un problème
11 d'expropriation?

12 R. Un problème de zone.

13 Q. **[228]** De zonage. Et deuxièmement, qu'il y avait à
14 Boisbriand un problème de zone inondable?

15 R. C'est ça.

16 Q. **[229]** Et que ça, ça créait une grosse problématique
17 pour l'usine d'épuration, c'est exact?

18 R. Je ne sais pas si ça... Ce n'est pas moi qui ai
19 fait l'étude, là.

20 Q. **[230]** O.K. Mais vous savez qu'il y avait au moins
21 ces deux thèses-là qui étaient...

22 R. Je savais qu'il y avait une zone agricole, là, la
23 zone inondable, aussi. J'en ai entendu parler. Mais
24 comme je vous ai dit, moi, à la minute qu'on a le

1 contrat, ce n'est pas moi qui s'occupe de la
2 balance, de faire suivre le contrat.

3 Q. **[231]** O.K.

4 R. C'était France Michaud puis...

5 Q. **[232]** Je comprends, mais...

6 R. ... le directeur spécialisé dans les usines.

7 Q. **[233]** Mais Monsieur Cloutier, vous semblez
8 suggérer, là, dans vos réponses, que le contrat a
9 été accordé à Roche parce qu'on a payé pour
10 l'obtenir. Moi je vous sou mets, là, qu'il y avait
11 peut-être d'autres problèmes, là, sur lesquels ça
12 vaut la peine se se pencher quelques minutes. Entre
13 autres, la faisabilité du projet.

14 R. Ce n'est certainement pas France Michaud ni
15 d'autres gens de Roche qui ont été chercher le
16 mandat. D'après vous, c'est qui, qui a été chercher
17 le contrat?

18 Q. **[234]** Bien, je vous la pose, la question, Monsieur.

19 R. Bien, c'est moi.

20 Q. **[235]** C'est vous? O.K. Alors, est-ce que c'est vous
21 qui avez présenté l'appel d'offres de la Société
22 d'ingénierie?

23 R. Pardon?

1 Q. **[236]** Est-ce que c'est vous qui l'avez préparé, cet
2 appel d'offres?

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[237]** Pas du tout? O.K.

5 R. Pas du tout. Ce n'est pas dans mon... Ce n'était
6 pas dans mes critères de mandat.

7 Q. **[238]** O.K. Alors vous, ce que vous nous dites, là,
8 c'est que vous êtes allé le chercher...

9 R. Moi je suis un développeur d'affaires. Je vais
10 chercher des contrats. Je prends le mandat ou la
11 résolution de la Ville, je le transmets au bureau.
12 Au bureau, c'est la directrice, elle distribue à
13 des chargés de projet, puis faites le travail.

14 Q. **[239]** Alors...

15 R. Moi, je ne m'occupe plus de rien après.

16 Q. **[240]** Et même avant l'étude de faisabilité de deux
17 mille quatre (2004), c'était vous, là, qui étiez en
18 action pour obtenir le contrat?

19 R. Bien, pour essayer de prouver qu'on voulait avoir
20 une usine dans Boisbriand, il fallait faire une
21 étude. J'ai dit : « Bien, c'est beau, on va en
22 faire une. »

23 Q. **[241]** Alors, c'est... Attendez.

24 R. « Paye-nous. »

1 Q. **[242]** O.K. Un instant. Là, vous dites que c'est
2 vous qui avez décidé de faire l'étude de
3 faisabilité?

4 R. Ce n'est pas moi qui ai décidé. J'en ai parlé avec
5 le maire, puis le maire a décidé d'en faire une.

6 Q. **[243]** Alors, vous en avez parlé avec le maire, le
7 maire en aurait parlé à Lacasse, Lacasse en aurait
8 parlé à Lapointe?

9 R. Je ne sais pas avec qui. Mais ça devrait.

10 Q. **[244]** Ah, ça devrait? Bon. Vous employez
11 maintenant...

12 R. Ça devrait, c'est ça. Normalement, ça fonctionne
13 comme ça.

14 Q. **[245]** Vous parlez au conditionnel, maintenant,
15 c'est exact? Vous n'êtes pas sûr?

16 R. Pardon?

17 Q. **[246]** Vous parlez au conditionnel.

18 R. Je ne comprends pas.

19 Q. **[247]** Vous employez l'expression « ça devrait ».
20 Est-ce que je dois comprendre que vous êtes peut-
21 être moins sûr?

22 R. Bien, dans des mandats d'usine de ce prix-là, je
23 crois, vous avez assez de sens pour comprendre que
24 si le maire n'est pas au courant, il n'y a rien qui

1 marche. Le maire était au courant, puis il a donné
2 des avis à son DG, puis à d'autres gens, peut-être.
3 Puis ça a été à Lapointe, qui était le directeur du
4 génie. Puis c'était son devoir d'envoyer le mandat.
5 Ce n'est pas le maire qui va envoyer un mandat.

6 Q. **[248]** D'accord.

7 R. C'est une personne qui est ingénieur, il est
8 directeur du génie, puis il envoie son document à
9 la firme Roche.

10 Q. **[249]** Alors, également, Monsieur Cloutier, n'est-il
11 pas exact de dire qu'un des éléments importants
12 dans l'obtention de ce contrat, c'était un octroi
13 des gouvernements fédéral et provincial pour la
14 construction de l'usine? C'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[250]** Est-il exact de dire que, à cet effet, des
17 gens se sont déplacés à Québec à l'initiative du
18 député Descoteaux pour aller rencontrer les
19 fonctionnaires à Québec? Vous êtes au courant de
20 ça?

21 R. Je ne suis pas au courant.

22 Q. **[251]** Ah. Bon, alors, si vous n'êtes pas au
23 courant, on n'insistera pas davantage.

24 R. Pierre Descoteaux, je le connaissais, mais je sais

1 qu'il a participé à des voyages à Québec pour
2 l'usine. Mais qu'est-ce qu'il a fait, je ne le sais
3 pas.

4 Q. **[252]** N'est-il pas exact...

5 R. Je n'étais pas là, moi.

6 Q. **[253]** D'accord. N'est-il pas exact de dire que par
7 les services professionnels de Roche limitée
8 Groupe-conseil, la Ville de Boisbriand a réussi à
9 obtenir onze millions de dollars (11 M\$) pour la
10 construction de l'usine? C'est exact?

11 R. Oui, ils ont reçu un montant.

12 Q. **[254]** O.K. Mais n'est-il pas exact de dire que ce
13 montant, c'était un montant tout à fait correct,
14 tout à fait légal, un montant qui était prévu par
15 des programmes fédéral-provincial d'investissement
16 dans les infrastructures? C'est exact?

17 R. Je ne le sais pas.

18 Q. **[255]** Vous ne le savez pas? O.K.

19 R. Je vous dis, je ne m'occupais pas de ça.

20 Q. **[256]** D'accord.

21 R. J'ai eu assez de trouble à aller chercher le
22 mandat, ça a pris un an.

23 Q. **[257]** Bon. Le contrat, comme vous avez vu,
24 d'ingénierie, a été obtenu au mois d'octobre deux

1 mille cinq (2005). C'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[258]** On a vu le document tout à l'heure, là.

4 R. D'après les résolutions.

5 Q. **[259]** Bon. Vous, Monsieur, vous quittez Roche en
6 décembre deux mille cinq (2005), c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[260]** Bon. D'autre part, je comprends que la
9 mairesse St-Jean a été élue en novembre deux mille
10 cinq (2005)?

11 R. Oui.

12 Q. **[261]** Quand vous quittez Roche en décembre deux
13 mille cinq (2005), est-ce que je dois comprendre
14 que vous cessez toute activité, puisque vous allez
15 offrir vos services à un concurrent?

16 R. Toute activité chez Roche?

17 Q. **[262]** Oui.

18 R. Bien, j'ai arrêté quand que j'ai envoyé ma lettre
19 de démission.

20 Q. **[263]** C'est ça.

21 R. En décembre.

22 Q. **[264]** Bon. Alors, pouvez-vous me décrire, entre
23 l'élection de madame St-Jean en novembre deux mille

1 cinq (2005) et la cessation de vos activités en
2 décembre deux mille cinq (2005), qu'est-ce
3 qu'aurait fait madame St-Jean, à votre connaissance
4 à vous personnellement, en rapport avec l'usine de
5 Boisbriand?

6 R. Qu'est-ce qu'elle a fait?

7 Q. **[265]** Oui. Est-ce qu'elle aurait fait quelque chose
8 en rapport avec cette usine-là?

9 R. Je ne peux pas vous dire, je ne lui parlais plus.
10 Madame Michaud ne voulait pas que je lui parle.

11 Q. **[266]** Vous ne lui parliez plus. Et après deux mille
12 cinq (2005), vous n'avez plus été impliqué avec
13 l'usine de Boisbriand?

14 R. J'ai quitté en fin deux mille cinq (2005), je n'ai
15 plus... je ne me suis pas occupé du dossier.

16 Q. **[267]** Bon. Alors, tout ce que vous nous avez dit ce
17 matin là concernant ce qui s'est passé après deux
18 mille cinq (2005), concernant par exemple la
19 construction de l'usine, et caetera, ce n'est pas
20 de l'information que vous avez obtenue de première
21 main, c'est exact?

22 R. Ce sont des informations qui circulaient entre les
23 services conseils et les contracteurs.

24 Q. **[268]** O.K. Mais, ça, vous là, vous n'avez pas été

1 un témoin direct de ces informations-là. C'était
2 soit la machine à rumeur ou les qu'en-dira-t-on ou
3 ce que vous disait...

4 R. Bien, je rencontrais des hommes clés.

5 Q. **[269]** Oui.

6 R. Michel Lacasse, me semble c'est un homme clé.

7 Q. **[270]** Oui.

8 R. Puis, il me donnait de l'information concernant
9 l'usine.

10 Q. **[271]** Alors, monsieur Lacasse, on revient à lui là,
11 ça, c'est le directeur général.

12 R. Oui.

13 Q. **[272]** Vous dites qu'il vous a donné de l'informa-
14 tion concernant l'usine d'épuration après décembre
15 deux mille cinq (2005)?

16 R. Oui, puis après.

17 Q. **[273]** Après deux...

18 R. Pas rien que... puis après, ça veut dire plus tard.
19 C'est un homme que je connaissais, puis quand on se
20 rencontrait pour un déjeuner, on parlait.

21 Q. **[274]** Alors, est-ce qu'il vous a donné de
22 l'information privilégiée par rapport à l'usine ou
23 que, vous, vous considérez comme privilégiée?

24 R. Il m'a dit : « La mairesse a décidé de faire un
25 ménage » parce que BPR, Roche, Genivar puis Séguin

1 voulaient avoir de l'ouvrage dans le dossier de
2 l'usine. Puis là là, ça appelait, ça a duré peut-
3 être trois, quatre semaines. Ça fait qu'ils ont
4 mis... ils ont fait une réunion, madame Lacasse...
5 excusez, madame St-Jean avec Lino Zambito qui était
6 très intéressé à avoir la job dans le temps, là,
7 quand on parle de ces dates-là, puis de... un nommé
8 Claude Brière qui était conseiller municipal dans
9 le temps de madame St-Jean. Puis là, ils ont décidé
10 là « on va arrêter de se chicaner avec les firmes
11 de génie là. BPR... BPR ne l'aura pas » je veux
12 dire « il ne l'aura pas, c'est fini, c'est fini,
13 c'est réglé. Roche l'a ». Mais, Michel Lalonde de
14 Séguin lâchait pas, lâchait pas, il voulait avoir
15 un morceau de l'usine.

16 Q. **[275]** Attendez là. Roche a déjà l'usine,
17 Monsieur...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[276]** ... par rapport à la conversation que vous
20 dites.

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[277]** Alors, quelle est l'utilité d'avoir une
23 rencontre pour déterminer si Roche va l'avoir ou ne
24 l'aura pas? Elle l'a depuis octobre deux mille cinq
25 (2005).

1 R. Bien, pourquoi d'abord que madame Michaud a donné
2 un morceau du contrat à Séguin?

3 Q. **[278]** Oui.

4 R. C'est parce qu'il y avait des pressions politiques.

5 Q. **[279]** Alors, vous prétendez - et je veux bien...

6 R. Puis ça a été la même chose pour les autres.

7 Q. **[280]** Alors, vous prétendez que...

8 R. Je voulais vous expliquer, mais vous ne m'avez pas
9 laissé finir.

10 (10:39:12)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[281]** Alors, terminez, Monsieur.

13 R. Pardon?

14 Q. **[282]** Terminez votre explication.

15 R. O.K. Je voulais vous dire qu'il y a eu une réunion
16 un matin avec Sylvie St-Jean, Claude Brière, Lino
17 Zambito, puis ils ont placé les ponts.

18 Me MICHEL MASSICOTTE :

19 Q. **[283]** Ça, c'est après décembre deux mille cinq
20 (2005), c'est ce que vous nous avez dit tout à
21 l'heure.

22 R. Pas longtemps après.

23 Q. **[284]** Bon. Alors, c'était ma question.

24 R. Mais là, ils ont dit : « Bien, Roche garde l'usine.
25 BPR, tu vas faire ça dans le Faubourg puis dans les

1 autres rues de la Ville, puis Genivar, la
2 balance », à cinquante-cinquante (50 %-50 %) à peu
3 près là.

4 Q. **[285]** Et cette information-là, ce que vous nous
5 dites...

6 R. Est venue de Michel Lacasse.

7 Q. **[286]** ... elle vient de monsieur Lacasse.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que vous avez l'intention de déposer le
10 document, Maître Massicotte?

11 Me MICHEL MASSICOTTE :

12 Oui, Madame, oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je pense que ça devrait être 61P-679, est-ce que
15 c'est ça?

16 LA GREFFIÈRE :

17 NP.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 NP, oui.

20 LA GREFFIÈRE :

21 680.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 680! O.K.

24 R. Merci.

25

1 61NP-680 : Résolutions de la Ville de Boisbriand,
2 séance du 4 octobre 2005

3

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 Alors, Madame, ça terminerais avec mon contre-
6 interrogatoire. Maintenant, je ne sais pas s'il
7 existe quelque chose comme l'assermentation
8 rétroactive, mais je ne crois pas, sauf erreur, que
9 monsieur ait été assermenté ce matin.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Je l'ai mis sous le même serment qu'hier.

12 Me MICHEL MASSICOTTE :

13 Ah! Je m'excuse, Madame. Mes excuses. D'autant plus
14 que je sais que c'est une greffière d'expérience.
15 Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que d'autres personnes veulent contre-
18 interroger monsieur Cloutier relativement à cette
19 section en non-publication de Boisbriand?

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Hier, Madame la Présidente, vous m'avez arrêté
22 lorsque... et ma consœur aussi, lorsque j'ai posé
23 des questions sur l'entrevue de Marie-Maude Denis
24 qu'elle avait obtenue de monsieur Cloutier. Vous
25 m'avez dit qu'il y avait des ordonnances et que je

1 ferais mieux de poser ces questions au témoin
2 pendant la période...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 ... où nous étions en non-publication. Cependant,
7 l'entrevue a été rendue publique par Radio-Canada
8 hier soir à l'émission « 24 heures en 60 minutes ». J'ai
9 ici le transcript, je l'ai communiqué à la
10 Commission aussitôt que je l'ai reçu. Alors, je me
11 demande si je dois poser des questions en audience
12 publique ou en non-publication, compte tenu des
13 événements là qui se sont produits hier soir.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Les portions qui concernent l'entrevue d'origine,
16 c'est-à-dire l'émission « Enquête » qui concernait
17 le dossier Fiche et qui ont été retirées suite à un
18 jugement de la juge Bourque à l'époque, une entente
19 naturellement, mais on ne refera pas la genèse,
20 mais qui ont été retirées, ces portions-là
21 spécifiquement doivent être effectivement adressées
22 en non-publication. Par contre, à neuf heures et
23 quart (9 h 15) ce matin, madame... ma consœur,
24 maître Tremblay, nous a effectivement fait une
25 demande pour interroger par rapport à l'entrevue

1 d'hier.

2 Naturellement, si dans l'entrevue d'hier il
3 y a des portions qui dépassent le cadre de
4 l'émission « Enquête », de l'usine de Boisbriand et
5 du projet Fiche, ces autres portions devront vous
6 être adressées en public et cette demande-là devra
7 vous être adressée en public parce que nous avons
8 clos ce contre-interrogatoire-là. Je ne suis pas en
9 train de dire qu'il y a une opposition, je suis en
10 train de vous dire que ça ne devrait pas être dans
11 le domaine du non-public.

12 Alors, effectivement, par rapport à la
13 portion où j'ai arrêté ma consœur hier, il
14 pourrait y avoir un contre-interrogatoire sur
15 Fiche, Boisbriand et nous pourrions peut-être,
16 quand nous serons revenus en public, adresser les
17 portions qui concernent un peu plus large et voir
18 si vous autorisez effectivement le contre-
19 interrogatoire ou non. On pourra en débattre à ce
20 moment-là. Mais, je pense qu'il faut vraiment,
21 malheureusement, compartimenter le tout parce
22 que... pour les fins de l'exercice que nous faisons
23 présentement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bon. Alors...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Moi, j'ai voulu poser des... j'ai voulu poser des
3 questions sur...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On ne veut pas vous empêcher de poser des
6 questions, Maître Tremblay.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Et j'ai été arrêtée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Maintenant, mes questions ne concernent absolument
13 pas Boisbriand, mais uniquement la route Saint-
14 Donat et l'enregistrement auquel je fais référence
15 qui a été rendu public hier ne fait pas référence
16 ni à Boisbriand ni à Fiche.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon. Alors, ce que je pense que nous devrions
19 faire, c'est suspendre, prendre connaissance de ce
20 document...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... et revenir par la suite pour vous dire...

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Si c'est en non-publication ou en audience
3 publique.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est ça. C'est ça. Parce que si ça doit être fait
6 en non-publication, on le fera, quitte à libérer
7 par la suite, ce qui m'apparaît être prudent, mais
8 sinon, si vous voulez le faire maintenant, ou on
9 suspend puis on...

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Je pense que c'est une question d'intérêt public,
12 je ne pense pas que ce soit couvert par des
13 ordonnances de non-publication, mais je pourrais me
14 tromper et je ne veux pas...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, non, mais... Non, non, mais comprenez-nous là.
17 Même si ça devait être fait en non-publication
18 maintenant, ça ne veut pas dire que ce ne serait
19 pas libéré immédiatement après...

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Ah!

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... si ce que vous dites... si vous avez raison
24 dans ce que vous dites.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Ah! Bien, à ce moment-là, je pourrais le faire en
3 non-publication.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Est-ce que je vous suggère quand même une pause? Il
6 n'y a pas de mal à en discuter parce que...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pour prendre connaissance du document!

9 Me SONIA LeBEL :

10 ... on va revenir de toute façon le faire...

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Parfait. Oui.

13 Me SONIA LeBEL :

14 ... et elle aura l'occasion. Ce n'est pas une
15 question, ça devient de bien faire dans le cadre
16 approprié.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Parfait. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça vous va. Parfait. Alors, nous allons prendre
21 une... nous allons prendre la pause maintenant.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 (RETOUR À L'AUDIENCE PUBLIQUE)

24

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et DANIELLE
3 BERGERON, sténographes officielles, certifions que
4 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la
5 transcription d'un enregistrement numérique, hors
6 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
7 dudit enregistrement, le tout conformément à la
8 loi.

9

10 Et nous avons signé,

11

12

13

14 _____
15 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
16 Sténographe officielle

17

18

19 _____
20 Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)
21 Sténographe officiel